

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal : 49

N°180

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 32

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 20 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 novembre 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Étaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Étaient absents : MILLA Josiane, KADDOURI Nourredine, ZORGANI Mourad, SANON Guillaume, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :KARROUMI Sofienne ,TLILI Mohamed Fathi ,KAMALA Kilani ,AISSAOUI Djamila .

Représentés par :

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Lionel DONNET

Monsieur Eric PLEE

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ MAIRE/

OBJET : Signature de la Convention Territoriale Globale entre la Ville d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis pour les années 2019 à 2023

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget communal ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) arrêté entre la Caisse nationales des Allocations familiales (Cnaf) et la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis (Caf) ;

Vu le Schéma Départemental de services aux familles ;

Vu la Convention Territoriale Globale entre la Ville d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis ;

Considérant l'intérêt de construire et de mettre en œuvre un projet politique de territoire à partir d'un diagnostic partagé entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine- Saint- Denis ;

Considérant que la Convention Territoriale Globale permettra à la Ville de mieux mobiliser les financements CAF de droit commun, ainsi que les financements territoriaux complémentaires ;

Adoption à l'unanimité par 38 pour

DELIBERE :

APPROUVE : les termes de la Convention Territoriale Globale entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis

AUTORISE : la Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour les années 2019 à 2023,

Reçu en préfecture le : 22/11/19

Publié le : 22/11/19

Certifie exécutoire : 22/11/19

La Maire,

Mériem DERKAOUI

